



Mémoire

sur

«Les enjeux liés aux levées sismiques dans l'estuaire et le Golfe Saint-Laurent»

Présenté par :

Caroline Duchesne
Directrice du CREGÎM

Mai 2004

Présentation de l'organisme

En novembre 1995, le Conseil Régional de l'Environnement de l'Est du Québec (CREEQ), fondé en avril 1977, devient deux CRE distincts soient :

Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et le Conseil Régional de l'Environnement du Bas St-Laurent (CREBSL).

Le CREGÎM est un organisme sans but lucratif voué à la protection de l'environnement. De par ses actions, il informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu dans les dossiers environnementaux et de développement durable afin que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine puisse se développer tout en protégeant ses ressources naturelles. Le CREGÎM œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, développement durable, etc.).

Son siège social : **106-A Port-Royal, suite 103, Bonaventure, Québec, G0C 1E0.**
(418)534-4498 Tél. (418)534-4122 Téléc.

cregim@globetrotter.net courrier électronique

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Québec existent maintenant depuis plus de 25 ans. Présents aujourd'hui dans toutes les régions du Québec¹, ils ont le mandat fort important et pertinent de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement de chacune des régions du Québec. Le CREGÎM est présidé par M. Pierre Desmeules, et dirigé par Mme Caroline Duchesne.

Méthodologie

La méthodologie habituellement utilisée par le CREGÎM est la suivante : Après sa participation aux audiences, le CREGÎM rédige une première réflexion (mémoire) qu'elle fait parvenir à tous ses membres et partenaires. Après réception des commentaires, le CREGÎM retouche s'il y-a lieu le mémoire qui est envoyé ensuite aux instances concernées. De cette façon, on peut dire que le mémoire final se veut celui d'une partie de la population incluant de nombreux décideurs régionaux.

Appréciation des audiences du BAPE

Le CREGÎM fut déçu du déroulement des audiences à Gaspé. En premier lieu, le président de l'assemblée a paru agacé face à notre question « *semble-t-il déjà posée* » lors des audiences antérieures de Rimouski et des Îles-de-la-Madeleine.

¹ À l'exception de la région Nord du Québec

Heureusement, pour le bénéfice de la trentaine de personnes présentes aux audiences, la question fut lancée, et répondue. Toutefois, le CREGÎM pense que cette attitude a provoqué une gêne, et possiblement même muselé les participants.

Aussi, notons que la plupart des gens présents (une trentaine) ont tous quitté la salle d'audiences lors de la pause de 21h30. Deux personnes sont revenues pour la reprise des audiences qui s'est terminée vers 22h45.

Compte-tenu que ces audiences se sont déroulées un lundi soir, que le sujet était lourd et scientifique, que certaines personnes ont fait plusieurs kilomètres pour s'y rendre (205 Km dans notre cas), que certains organismes avaient prévu leur participation durant leurs heures normales de travail (le mardi de jour), que les deux jours prévus à Gaspé devaient permettre au plus grand nombre de personnes possible d'y assister; alors pourquoi le président a-t-il déclaré qu'étant donné le manque d'intérêt de la population, le BAPE ne tiendra pas les audiences prévues le jour suivant?

Intérêt du CREGIM pour le dossier

Partant du fait que la protection, la mise en valeur de l'environnement et le développement durable constituent le leitmotiv du CREGIM, son intérêt dans ce dossier est implicite étant donné les impacts majeurs qu'auront les levées sismiques lors de la prospection, mais aussi lors de la phase d'exploitation pétrolière et gazière sur le milieu socio-économique et écologique de la région. C'est pourquoi le CREGÎM accorde à ce dossier, toute l'attention qu'il mérite.

Loin de vouloir freiner le développement économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, le CREGÎM désire simplement que tout projet de développement se fasse en harmonie avec une autre des belles richesses gaspésiennes et madeliniennes; la qualité de l'environnement.

Réflexion du CREGÎM

Introduction

Il est très important de spécifier ici ce qu'est le « développement durable » pour le CREGÎM. Ce terme est souvent galvaudé et « utilisé à toutes les sauces ». Pour uniformiser la compréhension des lecteurs de ce mémoire, le CREGÎM se permet cette petite introduction au développement durable.

Le « développement durable » est la traduction du terme anglais « sustainable development ». On pourrait aussi parler de développement viable, développement soutenable ou écodéveloppement.

La Commission Brundtland, grâce à son rapport publié en 1987 « Notre avenir à tous » (« Our common future »), a contribué à populariser le concept de développement durable. La définition retenue par la Commission est celle-ci:

**Le développement durable
est un développement qui répond aux besoins du présent
sans compromettre la capacité des générations futures
de répondre aux leurs.**

Le développement durable est donc un projet de société. Le développement durable implique de...

- *Prendre en considération, à la base de tout projet, les impacts environnementaux et sociaux, en plus des impacts économiques;*
- *Accepter qu'il existe une limite à la croissance;*
- *Privilégier un développement qualitatif;*
- *Avoir le courage d'une vision globale et à long terme;*
- *Faire participer la communauté, donner à tous accès à l'information;*
- *Servir l'intérêt général;*
- *Encourager les initiatives locales;*
- *Promouvoir l'équité, la justice et la paix entre les nations.*

La croissance n'est pas synonyme de développement. Le développement doit être considéré dans une perspective beaucoup plus large que la simple croissance économique et surtout plus équitable.

Les impacts environnementaux

Considérant que :

- Le GREMM est un organisme crédible qui se voue à l'éducation pour la conservation du milieu marin et à la recherche scientifique sur les mammifères marins du Saint-Laurent;
- Le Comité d'experts mandaté pour étudier les enjeux environnementaux et sociaux-économiques reliés aux levées sismiques ne comporte aucun spécialiste des mammifères marins;
- Les informations obtenues auprès du GREMM spécifient que la prospection sismique de cette nature nécessite l'utilisation de canons à air comprimé qui bombardent les fonds marins avec des ondes sonores puissantes;
- Ces détonations des canons ont lieu en continu à toutes les 10 secondes durant plusieurs semaines;
- Très peu d'études ont été effectuées sur les répercussions à court terme dues aux détonations en continu des canons;
- Les effets négatifs à long terme de ces ondes sonores sur les organismes marins sont inconnus;
- Treize espèces de mammifères marins fréquentent l'estuaire du golfe Saint-Laurent et six d'entre elles sont en péril;
- Parmi les six espèces en péril, trois espèces sont classées en danger de disparition (béluga, baleine noire et rorqual bleu)
- Les craintes rendues publiques de Pêches et Océans et Environnement-Canada estiment que l'exploration sismique avec de puissants canons à air comprimé pose d'importants risques pour les populations de grands mammifères marins de la région;
- Une trentaine de groupes environnementaux, sociaux et professionnels ainsi qu'une vingtaine de personnalités publiques partagent les mêmes craintes que Pêches et Océans et Environnement-Canada;
- Plusieurs articles scientifiques nous apprennent que des sons à basse fréquence et haute intensité peuvent causer d'importantes séquelles aux cétacés (perturbation du comportement, de la communication, de l'écholocation pour certaines espèces et de l'orientation);
- Ces perturbations peuvent être également néfastes à la reproduction de mammifères marins, surtout ceux en péril;
- *Un stress sonore prolongé pourrait également engendrer l'infertilité, une réduction de la croissance ou des pathologies dans les organes digestifs et/ou reproductifs* (Simmonds *et al.*, 2003);
- Les experts de Pêches et Océans Canada et du GREMM, sont d'avis que l'évitement des zones identifiées comme « *habitat critique* » ne permet pas de garantir la protection des mammifères marins et du crabe des neiges;
- Le Comité d'experts recommande dans les mesures d'atténuations proposées « le démarrage progressif » des canons à air pour laisser le temps aux poissons, invertébrés et mammifères de fuir;

- Le crabe des neiges est une espèce relativement sédentaire. *Le bruit effraie la majorité des poissons et invertébrés et les poussent à fuir leurs habitats naturels.* (Davis *et al.*, 1998);
- La majorité des espèces est fidèle à différents habitats pour se nourrir, se reproduire, pondre, frayer ou mettre bas, et les chasser de l'un ou l'autre de ses multiples habitats est une action très complexe pouvant considérablement nuire à la survie de l'espèce;
- Les bruits anthropiques, notamment ceux reliés aux relevées sismiques, risquent de masquer les sons de communication utilisés par plus de 50 familles de poissons pour se défendre, courtiser, affronter, frayer, annoncer un danger, etc.;
- La morue franche est une espèce menacée reconnue par la COSEPAQ, il est aussi connu que le mâle utilise des sons pour courtiser et que les sons anthropiques pourraient compromettre la reproduction et la survie de cette espèce;
- Les écrits récents d'un scientifiques spécifient une augmentation du nombre d'échouages de mammifères marins attribuée à une plus grande production de bruits sous-marins de provenance humaine (Hammill *et al.*, 2001);
- Le Conseil Canadien pour la Conservation des Espèces en Péril (CCCEP) a cité dans un rapport (WILD Species 2000...) « *...qu'une augmentation du trafic maritime et du bruit associé au développement pétrolier et gazier en mer est une des principales raisons qui expliquerait le déclin des populations de baleines* »;
- Les principales préoccupations d'Environnement-Canada sont les impacts directs sur le plancton et les poissons qui constituent la base de la chaîne alimentaire;
- Une modification de la chaîne alimentaire entraîne de toute évidence des répercussions sur toutes les espèces marines (incluant les oiseaux marins), et ce jusqu'à l'homme (par extrapolation);

Les impacts sociaux-économiques

Considérant que :

- La survie économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine reposent essentiellement sur leurs activités de pêches et les apports touristiques, en plus d'un revenu forestier notable pour la Gaspésie mais totalement absent aux Îles-de-la-Madeleine;
- Le CREGÎM croit que la phase d'exploration et surtout la phase d'exploitation auront possiblement de gros impacts majeurs et néfastes sur les principaux supports économiques de la région (la pêche et le tourisme);

Recommandation

Considérant tous les énoncés recueillis (cités plus haut) à partir de lectures scientifiques et divers documents écrits sur le sujet, le CREGÎM ne peut que recommander FERMEMENT, l'application du principe de précaution qui dit :

Le principe de développement durable est la plupart du temps jumelé à un autre principe appelé principe de précaution. Ce principe recommande de ne pas attendre une pleine certitude scientifique avant de débiter un projet. Quand il y a risque de perturbations graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique ne doit pas servir de prétexte pour conclure à des impacts minimes.

Le CREGÎM recommande qu'un moratoire soit imposé et qu'une évaluation environnementale stratégique soit menée sur l'ensemble du golfe Saint-Laurent, en tenant compte de tous les efforts de gestion intégrée existant en zone côtière depuis quelques années déjà, ainsi que les travaux déjà effectués jusqu'à maintenant par Pêches et Océans Canada pour implanter ce système efficace de gestion sur l'ensemble du golfe. Les résultats de l'évaluation environnementale stratégique devront être connus et considérés avant la levée du moratoire.

Conclusion

Il est clair que l'exploration gazière et pétrolière est un **projet de société** et que ce projet ne se limite pas aux enjeux reliés aux levées sismiques. Un projet de société doit inévitablement se baser sur le principe de développement durable.

Note importante :

Ce mémoire ne traite pas les impacts potentiels sur les fonds marins, les déversements d'hydrocarbures accidentels, la complexité de récupérer les hydrocarbures notamment en période de glace, et de tous les autres impacts découlant de ceux-ci par l'« effet cascade », étant donné que les audiences commandées par le BAPE concernent uniquement la phase d'exploration excluant la phase d'exploitation. Toutefois, le CREGÎM considère qu'il est irrecevable de ne pas tenir compte des deux phases.

Serait-il juste de dire que parce que la construction d'une usine n'a aucun impact social et environnemental, sa phase d'exploitation n'en aura pas non plus?